



Prix d'art urbain Pébéo - Fluctuart Paris 2023

7e édition du concours international

Règlement pour l'année 2022-2023

1) Présentation du Prix Pébéo-Fluctuart Paris 2023

Depuis 2016, le concours international Pébéo encourage la découverte de talents émergents de la scène artistique urbaine. Pour cette septième édition, le concours met en lumière l'art urbain. L'objet de ce prix d'art urbain organisé par Pébéo et Fluctuart est de promouvoir le travail d'artistes émergent.e.s, français.e.s et étranger.e.s, cette année autour du thème de l'eau.

Le concours est ouvert aux artistes issu.e.s de la scène street art et graffiti, toutes techniques confondues (peinture, pochoir, collage, mosaïque, sculpture...).

Les 25 artistes finalistes seront exposé.e.s sur Fluctuart pendant 2 mois, sur la Seine, entre la Tour Eiffel et le Grand Palais. L'exposition du Prix 2022 a accueilli 50 000 visiteurs.

2) Admissibilité

Le.la candidat.e ou le collectif doit avoir entre 18 et 35 ans, et avoir une pratique artistique issue de l'art urbain (street art ou post graffiti, pratique artistique en extérieur).

3) Inspiration 2023 : l'eau

De la Méditerranée à la Seine, Pébéo et Fluctuart ont l'eau pour ADN commun. Source de vie, sa préservation est au centre de toutes les préoccupations écologiques d'aujourd'hui, enjeu majeur de notre siècle.

Frontière naturelle entre les territoires, l'eau peut représenter une passerelle vers un monde convoité, parfois idéalisé, comme le montrent les flux migratoires ou de marchandises.

L'art urbain, militant par essence, a souvent été à l'avant-garde pour mobiliser l'opinion sur de nombreuses questions : anti-capitalisme, féminisme, écologie...

Nous proposons aujourd'hui aux artistes d'interpréter la question de l'eau, à travers le prisme de leur choix, pour une exposition résolument ancrée dans le monde d'aujourd'hui.

4) Modalités

Tous les supports et techniques sont acceptés, en respectant les conditions suivantes :

- nous préconisons des œuvres de taille moyenne à grande : taille minimale 70 x 70 cm, taille maximale 120 x 120 cm
- l'œuvre doit pouvoir être envoyée par voie postale et ne pas peser plus de 15 kg
- l'œuvre doit être réalisée avec au moins 1 produit de la marque Pébéo
- la valeur estimée de l'œuvre doit être inférieure à 3 000 € (valeur indiquée par l'artiste)

5) Pièces à fournir

Pièces à fournir lors de l'inscription en ligne :

- Formulaire d'inscription : à compléter sur pebeo.com
- Note biographique (entre 400 et 1000 caractères espaces compris)
- Photos de l'œuvre proposée pour le concours en hd, format jpeg
- Informations de l'œuvre : titre, technique, date de création, dimensions en cm, conditions d'accrochage si celles-ci sont spécifiques, valeur estimée
- Note d'intention / explication de l'œuvre (entre 400 et 1000 caractères espaces compris)
- Photos d'interventions artistiques dans l'espace public (fresque, peinture, pochoir, collage, mosaïque, sculpture... dans la rue), format jpeg

Pour toute question, s'adresser à concourspebeo@gmail.com.

6) Photographies des œuvres

Les photographies doivent être envoyées en haute définition (au moins 300 dpi) pour juger de la qualité du travail ; la photographie de l'œuvre pourra être utilisée pour le catalogue d'exposition, sur divers supports de communication et sur les réseaux sociaux.

Le.la candidat.e concède à Pébéo et Fluctuart, ainsi qu'à leurs sociétés affiliées (notamment société fille, sœur, mère et/ou contrôlée par elle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la présentation du projet, de manière non exclusive, les droits d'exploitation (droits d'auteur et droits voisins) ci-après définis des œuvres originales éventuellement incluses dans le projet et leur interprétation, tant s'agissant de ses propres droits que de ceux des autres participant.e.s au projet.

Le.la candidat.e autorise notamment l'exploitation desdites œuvres à des fins promotionnelles du Prix d'art urbain de l'année 2023 et des années à venir.

Le.la candidat.e s'engage à ce que les créations originales composant le projet soient des créations dont il est lui-même l'auteur ou pour lesquelles il est cessionnaire des droits d'exploitation. À cet égard, le.la candidat.e garantit Pébéo et Fluctuart contre tout recours de tiers s'agissant des droits pouvant découler des œuvres composant le projet.

7) Sélection des candidat.e.s

Un jury de professionnel.le.s procèdera à une sélection de 25 artistes qui seront exposé.e.s sur Fluctuart, centre d'art urbain au pied du Pont des Invalides à Paris, pendant l'été 2023 (dates à confirmer).

Les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s au printemps 2023. Ils recevront alors les instructions et dates spécifiques pour l'envoi de leur travail et toutes les informations concernant l'exposition.

8) Transport des œuvres, organisation et logistique

Une fois la sélection effectuée, les candidat.e.s contacté.e.s devront procéder eux-mêmes à l'envoi de leurs œuvres.

- l'envoi et l'assurance des œuvres au siège de Pébéo (ou dans les différentes filiales internationales selon les pays) se font aux frais de l'artiste
- le retour des œuvres aux candidat.e.s sera organisé et pris en charge par Pébéo

Le montage de l'exposition et les transports d'œuvres entre Pébéo et Fluctuart sont pris en charge par l'organisateur, et se feront par des équipes spécialisées.

9) Assurance des œuvres

Les œuvres seront assurées par le prestataire de Pébéo, à partir de l'arrivée de l'œuvre dans les locaux, jusqu'au retour chez les artistes. Le montant de la valeur d'estimation sera indiqué par les candidat.e.s lors de l'envoi de leur dossier, dans la limite de 3 000 €.

10) Déroulement du prix

25 candidat.e.s seront sélectionné.e.s par un jury professionnel au printemps 2023 ; seul.e.s ces artistes seront exposé.e.s à Fluctuart, du 23 juin au 27 août 2023 (dates à confirmer).

Un deuxième jury constitué de professionnel.le.s du monde de l'art sélectionnera les 3 candidat.e.s lauréat.e.s au cours d'une soirée dédiée.

11) Récompenses

Les 3 lauréat.e.s recevront de la part de Pébéo :

- 1er prix : 5 000 €
- 2e prix : 3 000 €
- 3e prix : 2 000 €

12) Calendrier prévisionnel 2022-2023

- novembre 2022 à mars 2023 : appel à candidatures
- 15 mars 2023 : clôture des candidatures
- mars-avril 2022 : sélection et prise de contact avec les 25 artistes sélectionné.e.s
- début mai : annonce publique des 25 artistes sélectionné.e.s
- mai-juin 2023 : réception des œuvres à Pébéo France puis transfert sur Fluctuart
- du 23 juin au 27 août 2023 : exposition sur Fluctuart, gratuite et ouverte à tous
- septembre 2023 : démontage de l'exposition et renvoi des œuvres à Pébéo
- septembre-octobre 2023 : renvoi des œuvres aux artistes par Pébéo

13) Données personnelles

Pébéo et Fluctuart s'engagent à se conformer aux exigences en matière de protection des données, y compris celles résultant du Règlement Général pour la Protection des Données n° 2016/679 (le « RGPD »).

À cet effet, le.la candidat.e ainsi que toute personne participant au projet, en ce compris l'encadrant.e du.de la porteur.se du projet reconnaît avoir été informé.e que Pébéo et Fluctuart collecteront et traiteront des données personnelles le concernant, en qualité de responsable du traitement, pour les finalités suivantes : gestion administrative ; signature et exécution du présent règlement ; suivi des litiges et des différends relatifs au présent règlement ; exécution des décisions et des jugements.

Les données personnelles collectées par Pébéo et Fluctuart sont les suivantes : noms et prénoms ; dates de naissance ; coordonnées (adresses email, numéros de téléphone, adresses postales).

Pébéo et Fluctuart conserveront les données personnelles du.de la candidat.e pendant la durée nécessaire au traitement, et plus précisément pour la durée d'exécution du présent règlement (en ce compris la durée de cession des droits d'auteur/voisins et personnalités) auquel s'ajoute le délai de prescription de toute action relative.

Le.la candidat.e déclare être informé.e qu'il peut exercer son droit d'accès, son droit de rectification et d'effacement, son droit de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données ainsi que son droit d'opposition en s'adressant à l'adresse du siège social de Pébéo ou Fluctuart ou à l'adresse email suivante : concourspebeo@gmail.com. Il peut également déposer une plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Commission Nationale Informatique et Libertés) sur Internet (<https://www.cnil.fr/plaintes>) ou par voie postale (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

N.B. : Le règlement peut être sujet à modifications sans préavis.